



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

OCCITANIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2017-079

PUBLIÉ LE 14 AVRIL 2017

Sommaire

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-11-25-041 - 01-DRAAF-ARDC dossier autorisation d'exploiter - PERE Jean-Luc sous le numéro 65164123 (1 page)	Page 4
R76-2016-11-29-027 - 02-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL DE PAILLET sous le numéro 65164157 (1 page)	Page 6
R76-2016-11-24-052 - 03-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - SOUBIE Sandra sous le numéro 65164164 (1 page)	Page 8
R76-2016-11-25-042 - 04-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - DUPOUY Doris Bernadette sous le numéro 6516416 (1 page)	Page 10
R76-2016-11-29-028 - 05-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - DUPOUY Doris Bernadette sous le numéro 65164165 (1 page)	Page 12
R76-2016-11-29-029 - 06-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - COMPAGNET Christophe sous le numéro 65164167 (1 page)	Page 14
R76-2016-12-13-041 - 07-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - GAEC DU VERDIER sous le numéro 65164162 (1 page)	Page 16
R76-2016-12-15-078 - 08-DRAAF - -ARDC dossier autorisation d'exploiter - CABANNE Ghislaine sous le numéro 65164163 (1 page)	Page 18
R76-2016-11-04-019 - 09-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - GAEC DES GENETS sous le numéro 48160071 (1 page)	Page 20
R76-2016-11-28-024 - 10-ARDC dossier autorisation d'exploiter - GAEC LA SALCE sous le numéro 48 16 0075 (1 page)	Page 22
R76-2016-11-23-002 - 11- ARDC dossier autorisation d'exploiter - GAEC GRASSET sous le numéro 48 16 0074 (1 page)	Page 24
R76-2016-12-07-008 - 12-ARDC dossier autorisation d'exploiter - MARTIN Grégory sous le numéro 81161502 (1 page)	Page 26
R76-2016-12-15-079 - 13- ARDC dossier autorisation d'exploiter - GAEC ARNAL-MARTY sous le numéro 81161504 (1 page)	Page 28
R76-2016-12-05-021 - 14-ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL NT ROCH sous le numéro 81162492 (1 page)	Page 30
R76-2016-12-07-009 - 15 - ARDC dossier autorisation d'exploiter - MAGNE Sébastien sous le numéro 81162494 (1 page)	Page 32
R76-2016-12-08-008 - 16-DRAAF -ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL BARDOU CHRISTIAN sous le numéro 81162495 (1 page)	Page 34
R76-2016-12-08-009 - 17-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - GAEC CARCENAC CUQ sous le numéro 81162497 (1 page)	Page 36
R76-2016-12-08-010 - 18-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - JOQUEVIEL Pierre-Louis sous le numéro 81162498 (1 page)	Page 38

R76-2016-12-09-004 - 19-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL CAMPAGNAC sous le numéro 81162499 (1 page)	Page 40
R76-2016-12-12-025 - 20-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - GAEC DE LA FERME A LA FOURCHETTE sous le numéro 81162500 (1 page)	Page 42
R76-2016-12-13-042 - 21 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - DUPUY Christine sous le numéro 31160297. (1 page)	Page 44
R76-2016-12-20-009 - 22 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL D'EN MIRGOT sous le numéro 31160315 (1 page)	Page 46
R76-2016-12-16-058 - 23-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - SOLIGNAC Laurent sous le numéro 31160328 (1 page)	Page 48
R76-2016-11-25-043 - 24-DRAAF -ARDC dossier autorisation d'exploiter - AMBAL Xaviersous le numéro 82160154 (1 page)	Page 50
R76-2016-12-02-081 - 25 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - SARDOUCE Marie sous le numéro 82160186 (1 page)	Page 52
R76-2016-12-02-082 - 26 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL VIDAL FKSA sous le numéro 82160187 (1 page)	Page 54
R76-2016-12-02-084 - 27 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL NADALIN sous le numéro 82160197 (1 page)	Page 56
R76-2016-12-02-083 - 27 - DRAAF ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL NADALIN sous le numéro 82160197 (1 page)	Page 58
R76-2016-12-02-085 - 29 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL LES BLANCS sous le numéro 82160199. (1 page)	Page 60
R76-2016-12-09-005 - 30 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL DU MAUZAS sous le numéro 82160201. (1 page)	Page 62
R76-2016-12-09-006 - 31 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - GAEC JOUAN LAGARDE sous le numéro 82160192 (1 page)	Page 64
R76-2016-12-09-007 - 32 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - GAEC DE MAUREL sous le numéro 82160203 (1 page)	Page 66
R76-2016-12-09-008 - 33 - ARDC dossier autorisation d'exploiter - MARQUE Bernard sous le numéro 82160205 (1 page)	Page 68
R76-2017-04-13-001 - 34-ARS CHU Montpellier - avis d'ouverture concours externe technicien supérieur hospitalier 2° classe (1 page)	Page 70
R76-2017-04-13-002 - 35-ARS CHU Montpellier - avis d'ouverture concours externe technicien hospitalier 2017 (1 page)	Page 72

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-11-25-041

01-DRAAF-ARDC dossier autorisation d'exploiter - PERE
Jean-Luc sous le numéro 65164123

*01- ARDC dossier autorisation d'exploiter - PERE Jean-Luc sous le numéro 65164123.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires des Hautes-Pyrénées*

PREFÈTE DES HAUTES-PYRENEES

Tarbes, 25 novembre 2016

Direction départementale
des territoires
Service économie agricole et rurale
Bureau structures des exploitations

Affaire suivie par :
Fabienne BILLAUT
Tel : 05 62 51 40 13
courriel : fabienne.billaut@hautes-pyrenees.gouv.fr

PERE Jean Luc

12 rue principale
65190 - CAHARET

R-AR

Objet : contrôle des structures

REF : dossier N° 4123

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour une superficie de 9,93 ha, sur les communes de BEGOLE, CAHARET et LUTILHOUS, appartenant à PERE Raymond, PERE Jean-Luc, LABAT Rose, ROUSSE Paulette et Gérard, TARISSAN Joël et Aline et DUBARRY Gilbert, exploitée précédemment par Monsieur PERE Raymond.

Ce dossier est complet et a été enregistré le 25/11/2016 sous le numéro : 4123

Je vous en accuse réception.

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée ci dessus, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois. Dans ce cas, vous en serez avisé.

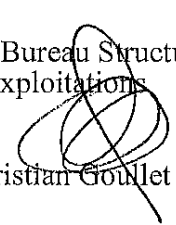
En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de Bureau Structures des
Exploitations



Christian Goullet

Horaires : 8h30-12h00 - 14h00-17h00 - 16h00 le vendredi

3, rue Lordat BP 1349 - 65013 Tarbes cedex - Tél. 05 62 56 65 65 - Télécopie : 05 62 51 15 07
courriel : ddt@hautes-pyrenees.gouv.fr - Site Internet : www.hautes-pyrenees.gouv.fr

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-11-29-027

02-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter -
EARL DE PAILLET sous le numéro 65164157

*02- ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL DE PAILLET sous le numéro 65164157.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires des Hautes-Pyrénées*

PREFÈTE DES HAUTES-PYRENEES

Tarbes, 29 novembre 2016

Direction départementale
des territoires
Service économie agricole et rurale
Bureau structures des exploitations

Affaire suivie par :
Fabienne BILLAUT
Tel : 05 62 51 40 13
courriel : fabienne.billaut@hautes-pyrenees.gouv.fr

EARL DE PAILLET
GALES Jean-Luc et DUPONT Jean
25 rte du Gers
65230 - CASTELNAU MAGNOAC

R-AR

Objet : contrôle des structures

REF : dossier N° 4157

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour une superficie de 9,62 ha, sur la commune de CIZOS, appartenant à monsieur GALES Jean-luc, monsieur CASTEX Christian et madame DAUNAY Jeanine, exploitée précédemment par l'EARL BIDOUE et Monsieur RENAUD Jean-louis.

Ce dossier est complet et a été enregistré le 28/11/2016 sous le numéro : 4157

Je vous en accuse réception.

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée ci dessus, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois. Dans ce cas, vous en serez avisé.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie de croire, Messieurs, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de Bureau Structures des
Exploitations

Christian Gouillet

Horaires : 8h30-12h00 - 14h00-17h00 - 16h00 le vendredi

3, rue Lordat BP 1349 - 65013 Tarbes cedex - Tél. 05 62 56 65 65 - Télécopie : 05 62 51 15 07
courriel : ddt@hautes-pyrenees.gouv.fr - Site Internet : www.hautes-pyrenees.gouv.fr

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-11-24-052

03-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter -
SOUBIE Sandra sous le numéro 65164164

*03- ARDC dossier autorisation d'exploiter - SOUBIE Sandra sous le numéro 65164164.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires des Hautes-Pyrénées*

PREFÈTE DES HAUTES-PYRENEES

Tarbes, 24 novembre 2016

Direction départementale
des territoires
Service économie agricole et rurale
Bureau structures des exploitations

SOUBIE Sandra

Affaire suivie par :
Fabienne BILLAUT
Tel : 05 62 51 40 13
courriel : fabienne.billaut@hautes-pyrenees.gouv.fr

9 route du Louron

65240 - ADERVIELLE-POUCHERGUES

R-AR

Objet : contrôle des structures

REF : dossier N° 4164

Madame,

Vous avez déposé auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour une superficie de 35,6856 ha, sur les communes d'ADERVIELLE POUCHERGUES et GENOS, appartenant aux Propriétaires du BND, monsieur SOUBIE Guy, monsieur SOUBIE André, monsieur VIARRIEU Bertrand, madame VIARRIEU Marie-Louise, madame GERDESSUS Jeanne, monsieur SALETTE Raymond, madame LACFOURNIER Madeleine, madame THOLI Mireille, madame GUILBERT Annie, Commune d'ADERVIELLE POUCHERGUES et monsieur PRUGENT Christian, exploitée précédemment par Monsieur SOUBIE Guy.

Ce dossier est complet et a été enregistré le 23/11/2016 sous le numéro : 4164

Je vous en accuse réception.

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée ci dessus, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois. Dans ce cas, vous en serez avisé.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de Bureau Structures des
Exploitations

Christian Goullet

Horaires : 8h30-12h00 - 14h00-17h00 - 16h00 le vendredi

3, rue Lordat BP 1349 - 65013 Tarbes cedex - Tél. 05 62 56 65 65 - Télécopie : 05 62 51 15 07
courriel : ddt@hautes-pyrenees.gouv.fr - Site Internet : www.hautes-pyrenees.gouv.fr

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-11-25-042

04-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter -
DUPOUY Doris Bernadette sous le numéro 6516416

*04 - ARDC dossier autorisation d'exploiter - DUPOUY Doris Bernadette sous le numéro
65164165.*

- signé par M. le directeur départemental des Territoires des Hautes-Pyrénées

PREFÈTE DES HAUTES-PYRENEES

Tarbes, 25 novembre 2016

Direction départementale
des territoires
Service économie agricole et rurale
Bureau structures des exploitations

DUPOUY Doris Bernadette

Affaire suivie par :
Fabienne BILLAUT
Tel : 05 62 51 40 13
courriel : fabienne.billaut@hautes-pyrenees.gouv.fr

40 Cami dou pintat
65350 - AUBAREDE

R-AR

Objet : contrôle des structures

REF : dossier N° 4165

Madame,

Vous avez déposé auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour une superficie de 43,82 ha, sur les communes d'AUBAREDE, CABANAC, BOUILH PEREUILH, CHELLE BEBAT et CASTELVIEILH, appartenant à monsieur DUPOUY Jean-Marie, monsieur DE SOUZA Michel, monsieur ROTIS Jean-Marie, madame MERIC Henriette et madame LHEZ Marcelle, exploitée précédemment par Monsieur DUPOUY Jean-Marie.

Ce dossier est complet et a été enregistré le 25/11/2016 sous le numéro : 4165

Je vous en accuse réception.

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée ci dessus, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois. Dans ce cas, vous en serez avisé.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de Bureau Structures des
Exploitations

Christian Goullet

horaires : 8h30 - 12h00 - 14h00 - 17h00 - 16h00 le vendredi

3, rue Lordat BP 1349 - 65013 Tarbes cedex - Tél. 05 62 56 65 65 - Télécopie : 05 62 51 15 07
courriel : ddt@hautes-pyrenees.gouv.fr - Site Internet : www.hautes-pyrenees.gouv.fr

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-11-29-028

05-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter -
DUPOUY Doris Bernadette sous le numéro 65164165

*04 - ARDC dossier autorisation d'exploiter - DUPOUY Doris Bernadette sous le numéro
65164165.*

- signé par M. le directeur départemental des Territoires des Hautes-Pyrénées

PREFÈTE DES HAUTES-PYRENEES

Tarbes, 29 novembre 2016

Direction départementale
des territoires
Service économie agricole et rurale
Bureau structures des exploitations

ESCAICH Chrystelle

Affaire suivie par :
Fabienne BILLAUT
Tel : 05 62 51 40 13
courriel : fabienne.billaut@hautes-pyrenees.gouv.fr

65120 - BETPOUEY

R-AR

Objet : contrôle des structures

REF : dossier N° 4166

Madame,

Vous avez déposé auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour une superficie de 13,2177 ha, sur la commune de BETPOUEY, appartenant à madame ESCAICH Gabrielle, monsieur MAJESTE Pierre, monsieur DOUCET Christophe, monsieur POUJEAUX Georges, madame MENDEZ Maryse et madame MAJESTE Marie, exploitée précédemment par monsieur ESCAICH Joël.

Ce dossier est complet et a été enregistré le 28/11/2016 sous le numéro : 4166

Je vous en accuse réception.

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée ci dessus, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois. Dans ce cas, vous en serez avisé.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de Bureau Structures des
Exploitations

Christian Goullet

Horaires : 8h30-12h00 - 14h00-17h00 - 16h00 le vendredi

3, rue Lordat BP 1349 - 65013 Tarbes cedex - Tél. 05 62 56 65 65 - Télécopie : 05 62 51 15 07
courriel : ddt@hautes-pyrenees.gouv.fr - Site Internet : www.hautes-pyrenees.gouv.fr

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-11-29-029

06-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter -
COMPAGNET Christophe sous le numéro 65164167

*06- ARDC dossier autorisation d'exploiter - COMPAGNET Christophe sous le numéro 65164167.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires des Hautes-Pyrénées*

PREFÈTE DES HAUTES-PYRENEES

Tarbes, 29 novembre 2016

Direction départementale
des territoires
Service économie agricole et rurale
Bureau structures des exploitations

COMPAGNET Christophe

Affaire suivie par :
Fabienne BILLAUT
Tel : 05 62 51 40 13
courriel : fabienne.billaut@hautes-pyrenees.gouv.fr

3 rue de la Poutge
65150 - TUZAGUET

R-AR

Objet : contrôle des structures

REF : dossier N° 4167

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour une superficie de 3,85 ha, sur la commune de TUZAGUET, appartenant à COMPAGNET Lucien et Claire, exploitée précédemment par monsieur COMPAGNET Lucien.

Ce dossier est complet et a été enregistré le 28/11/2016 sous le numéro : 4167

Je vous en accuse réception.

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée ci dessus, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois. Dans ce cas, vous en serez avisé.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de Bureau Structures des
Exploitations

Christian Gouillet

Horaires : 8h30-12h00 - 14h00-17h00 - 16h00 le vendredi

3, rue Lordat BP 1349 - 65013 Tarbes cedex - Tél. 05 62 56 65 65 - Télécopie : 05 62 51 15 07
courriel : ddt@hautes-pyrenees.gouv.fr - Site Internet : www.hautes-pyrenees.gouv.fr

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-13-041

07-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter -
GAEC DU VERDIER sous le numéro 65164162

*07- ARDC dossier autorisation d'exploiter - GAEC DU VERDIER sous le numéro 65164162.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires des Hautes-Pyrénées*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFÈTE DES HAUTES-PYRENEES

Direction départementale
des territoires
Service économie agricole et rurale
Bureau structures des exploitations

Tarbes, 13 décembre 2016

Affaire suivie par :
Fabienne BILLAUT
Tel : 05 62 51 40 13
courriel : fabienne.billaut@hautes-pyrenees.gouv.fr

GAEC DU VERDIER
CARRILLON Gilles et Nathalie
10 route de Lamarque
65230 - CASTELNAU MAGNOAC

R-AR

Objet : contrôle des structures

REF : dossier N° 4162

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour une superficie de 245 ha, sur les communes de GUIZERIX, ORGAN, HACHAN, CAMPUZAN, CASTELNAU MAGNOAC, MANSAN, PEYRUN, LAMEAC, LACASSAGNE, ESCONDEAUX, BAZILLAC, BOURG DE BIGORRE, ST SEVER DE RUSTAN, BARTHE et LESCURRY, appartenant à CARRILLON Nathalie et FONTAN Katia, FONTAN Robert et Paulette, CARRILLON Georges, CARRILLON Gilles, CASSAN Elie, CASSAN Albert, PORTASSAU Marie- Josée, SENTUBERY Marcel, DELONG Katia, MAILHES Claude, EPIPHANE Jeanine, DIMBARBE René, ABADIE Christelle et DUPRAT Carine, Indivision MILON, CAMPISTRON Jean-François, ABADIE Mauricette, MOUSSET Philippe, ABEILHE Gilbert, ABEILHE Maurice et divers propriétaires , exploitée précédemment par EARL de l'ANENOS et EARL du VERDIER.

Ce dossier est complet et a été enregistré le 23/11/2016 sous le numéro : 4162

Je vous en accuse réception.

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée ci dessus, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois. Dans ce cas, vous en serez avisé.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur , à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de Bureau Structures des
Exploitations

Christian Goullet

Horaires : 8h30 12h00 - 14h00 17h00 - 16h00 le vendredi

3, rue Lordat BP 1349 - 65013 Tarbes cedex - Tél. 05 62 56 65 65 - Télécopie : 05 62 51 15 07
courriel : ddt@hautes-pyrenees.gouv.fr - Site Internet : www.hautes-pyrenees.gouv.fr

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-15-078

08-DRAAF - -ARDC dossier autorisation d'exploiter -
CABANNE Ghislaine sous le numéro 65164163

*08 -ARDC dossier autorisation d'exploiter - CABANNE Ghislaine sous le numéro 65164163.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires des Hautes-Pyrénées*

PREFÈTE DES HAUTES-PYRENEES

Tarbes, 15 décembre 2016

Direction départementale
des territoires
Service économie agricole et rurale
Bureau structures des exploitations

CABANNE Ghislaine

Affaire suivie par :
Fabienne BILLAUT
Tel : 05 62 51 40 13
courriel : fabienne.billaut@hautes-pyrenees.gouv.fr

7 rue du Bernède
65100 - BARLEST

R-AR

Objet : contrôle des structures

REF : dossier N° 4163

Madame,

Vous avez déposé auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour une superficie de 22 ha, sur les communes de BARLEST, BARTRES, LAMARQUE PONTACQ et LOUBAJAC, appartenant à CABANNE Marie-Claude et Julien et ARIGUSSE Marie-Françoise, exploitée précédemment par Monsieur CABANNE Bernard.

Ce dossier est complet et a été enregistré le 22/11/2016 sous le numéro : 4163

Je vous en accuse réception.

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée ci dessus, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois. Dans ce cas, vous en serez avisé.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de Bureau Structures des
Exploitations

Christian Goulet

Horaires : 8h30 12h00 - 14h00 17h00 - 16h00 le vendredi

3, rue Lordat BP 1349 - 65013 Tarbes cedex - Tél. 05 62 56 65 65 - Télécopie : 05 62 51 15 07
courriel : ddt@hautes-pyrenees.gouv.fr - Site Internet : www.hautes-pyrenees.gouv.fr

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-11-04-019

09-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter -
GAEC DES GENETS sous le numéro 48160071

*09- ARDC dossier autorisation d'exploiter - GAEC DES GENETS sous le numéro 48160071.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires de la Lozère -*

PREFET DE LA LOZERE

Direction départementale des territoires

Service Économie Agricole

Unité : Accompagnement des exploitations agricoles

Affaire suivie par : Joëlle TUZET

Géraldine GELY

geraldine.gely@lozere.gouv.fr

Téléphone : 04.66.49.45.61

Mende, le 4 novembre 2016

GAEC DES GENETS

48170 SAINT SAUVEUR DE GINESTOUX

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le **03/11/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 108 hectares situés sur la commune de SAINT SAUVEUR DE GINESTOUX

B63 B76 B78 B79 B88 B89 B199 C11 C12 C15 C16 C19 C21 C23 C24 C29 C85 C166 C184 C186 C200 C237 C238 C245 C275 C342 C423 C497 C499 C501 C502 C503 C514 C576 C594 C610 C616 C617 C654 C655 C656 C676 C748 C749 C824 C859 C861 C524 B191 B192 B193 B198 B212 B217 B261 C26 C28 C124 C150 C151 C152 C164 C168 C183 C185 C187 C188 C203 C216 C227 C228 C253 C254 C255 C259 C267 C268 C273 C274 C299 C300 C301 C303 C305 C315 C316 C319 C320 C321 C322 C381 C382 C387 C388 C389 C390 C404 C405 C480 C494 C505 C506 C528 C530 C533 C534 C535 C605 C606 C607 C608 C609 C650 C651 C664 C665 C692 C746 C766 C767 C768 C769 C770 C862 C863 D148 A24 A31 A36 A37 A43 A44 A49 A59 A60 A61 A64 A67 A78 A79 A80 A113 A114 A122 A123 A130 A186 A189 A213 A216 A217 A219 A224 A225 A241 A249 A251 A289 A291 A300 A303 B52 B53 B55 B57 B60 B65 B66 B67 B68 B69 B70 B71 B72 B75 B86 B87 C3 C4 C5 C6 C22 C235 C236 C244 C246 C248 C250 C251 C367 C368 C369 C370 C371 C372 C422 C578 C601 C738 C739 C740 C741 C742 C744 C745

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 03/11/2016**
- **Numéro d'enregistrement : 48 16 71**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **03/03/2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Chef d'unité,


Joëlle TUZET

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-11-28-024

10-ARDC dossier autorisation d'exploiter - GAEC LA
SALCE sous le numéro 48 16 0075

*10-ARDC dossier autorisation d'exploiter - GAEC LA SALCE sous le numéro 48 16 0075.
-signé par M. le directeur départemental des Territoires de la Lozère*

PREFET DE LA LOZERE

Direction départementale des territoires

Service Économie Agricole

Unité : Accompagnement des exploitations agricoles

Affaire suivie par : Joëlle TUZET

Géraldine GELY

geraldine.gely@lozere.gouv.fr

Téléphone : 04.66.49.45.61

Mende, le 28 novembre 2016

GAEC LA SALCE

CHAUVET Christian CHAUVET Raphaël

La Salce

48140 LE MALZIEU VILLE

Messieurs,

J'accuse réception le **25/11/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 96 hectares situés sur les communes de SAINT LEGER DU MALZIEU (A200 206 207 310 311 312 C776 796 800 804 805 990 1002 1003 1004 1029 1030 1032 1049 1069 1106 1123 1136 1137 1138 1148 1155 1156 1157 1168 1481 234 235 D96 100 314) et LE MALZIEU VILLE (C364 365 367 369 380 382 152 153 154 155 256 257 258 259 261 263 264 265 272 274 362 363 366 368 370 384 387 388 B28 430).

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 25/11/2016**
- **Numéro d'enregistrement : 48 16 75**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **25 mars 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La Chef d'unité,



Joëlle TUZET

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-11-23-002

11- ARDC dossier autorisation d'exploiter - GAEC GRASSET sous le numéro 48 16 0074

*11- ARDC dossier autorisation d'exploiter - GAEC GRASSET sous le numéro 48 16 0074.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires de la Lozère -*

PREFET DE LA LOZERE

Direction départementale des territoires

Service Économie Agricole

Unité : Accompagnement des exploitations agricoles

Affaire suivie par : Joëlle TUZET

Géraldine GELY

geraldine.gely@lozere.gouv.fr

Téléphone : 04.66.49.45.61

Mende, le 23 novembre 2016

GAEC GRASSET

La Grandville

48400 FLORAC

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 22/11/2016 de votre dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de 14,87 hectares situés sur la commune de SAINT JULIEN ARPAON : E 80 82 83 92 93 97 100 109 110 111 112 118 119 121 123 124 127 128 130 131 132 133 134 135 136 137 142 143 144 145 146 147 148 149 150 151 159 160 161 177 179 493 835 079 162 494.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : 22/11/2016
- Numéro d'enregistrement : 48 16 74

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **22 mars 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Chef d'unité,



Joëlle TUZET

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-07-008

12-ARDC dossier autorisation d'exploiter - MARTIN
Grégory sous le numéro 81161502

*12-ARDC dossier autorisation d'exploiter - MARTIN Grégory sous le numéro 81161502.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn*

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service économie agricole et forestière

Bureau des exploitations agricoles,
de la forêt et de la chasse

Dossier suivi par : Gilles LUQUE
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39
Fax : 05 81 27 51 07

Albi, le 7 décembre 2016

A l'attention de

Monsieur Grégory MARTIN
Moulin Maurel

81200 MAZAMET

Objet : Contrôle des structures
Accusé de réception d'un dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter

Monsieur,

J'accuse réception le 21 novembre 2016 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 5.46 ha SAU, terres situées sur la commune de MAZAMET.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception de votre demande : **21/11/2016**
- numéro d'enregistrement : **n° 81161502**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **21 mars 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

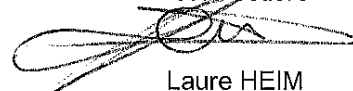
En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation,
Le chef du service économie agricole
et forestière



Laure HEIM

Visites et appels téléphoniques uniquement le matin de 9 h à 11 h 30

DDT - 19, rue de Ciron 81013 ALBI Cedex 09 - Téléphone : 05 81 27 50 01 ~ fax : 05 81 27 51 07

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-15-079

13- ARDC dossier autorisation d'exploiter - GAEC
ARNAL-MARTY sous le numéro 81161504

*13- ARDC dossier autorisation d'exploiter - GAEC ARNAL-MARTY sous le numéro 81161504.
-signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn*

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service économie agricole et forestière

Bureau des exploitations agricoles,
de la forêt et de la chasse

Dossier suivi par : Gilles LUQUE
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39
Fax : 05 81 27 51 07

Albi, le 15 décembre 2016

A l'attention du

GAEC ARNAL-MARTY
La Roquette

82250 LAGUEPIE

Objet : Contrôle des structures
Accusé de réception d'un dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 29 novembre 2016 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 1.42 ha SAU, terres situées sur la commune de SAINT-MARTIN-LAGUEPIE.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception de votre demande : **29/11/2016**
- numéro d'enregistrement : **n° 81161504**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **29 mars 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

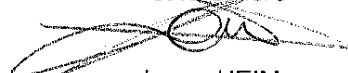
En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation,
Le chef du service économie agricole
et forestière



Laure HEIM

Visites et appels téléphoniques uniquement le matin de 9 h à 11 h 30

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-05-021

14-ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL NT
ROCH sous le numéro 81162492

*14-ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL NT ROCH sous le numéro 81162492.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn*

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service économie agricole et forestière

Bureau des exploitations agricoles,
de la forêt et de la chasse

Albi, le 05/12/2016

à l'attention de

L'EARL NT ROCH
Reilles

81990 CARLUS

Dossier suivi par : Gilles LUQUE
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39
Fax : 05 81 27 51 07

Objet : Accusé de réception de dossier complet
de demande d'autorisation d'exploiter

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 30/11/2016 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 0,91 ha SAU, terres situées sur la commune de CARLUS.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception de votre demande : **30/11/2016**
- numéro d'enregistrement : **n° 81162492**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **30/03/2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation,
Le chef du service économie agricole
et forestière



Laure HEIM

Visites et appels téléphoniques uniquement le matin de 9 h à 11 h 30

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-07-009

15 - ARDC dossier autorisation d'exploiter - MAGNE Sébastien sous le numéro 81162494

*15 - ARDC dossier autorisation d'exploiter - MAGNE Sébastien sous le numéro 81162494.
signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU TARN

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service économie agricole et forestière

Bureau des exploitations agricoles,
de la forêt et de la chasse

Albi, le 07/12/2016

à l'attention de

Monsieur Sébastien MAGNE
Le Vergnas

81190 MONTIRAT

Dossier suivi par : Gilles LUQUE
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39
Fax : 05 81 27 51 07

Objet : Accusé de réception de dossier complet
de demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur,

J'accuse réception le 23/11/2016 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 10,38 ha SAU, terres situées sur la commune de MONTIRAT.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception de votre demande : **23/11/2016**
- numéro d'enregistrement : **n° 81162494**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **23/03/2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation,
Le chef du service économie agricole
et forestière

Laure HEIM

Visites et appels téléphoniques uniquement le matin de 9 h à 11 h 30

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-08-008

16-DRAAF -ARDC dossier autorisation d'exploiter -
EARL BARDOU CHRISTIAN sous le numéro 81162495

*16 - ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL BARDOU CHRISTIAN sous le numéro
81162495.*

- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service économie agricole et forestière

Bureau des exploitations agricoles,
de la forêt et de la chasse

Albi, le 08/12/2016

à l'attention de

L'EARL BARDOU CHRISTIAN
25, le Pujol

81570 FREJEVILLE

Dossier suivi par : Gilles LUQUE
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Objet : Accusé de réception de dossier complet
de demande d'autorisation d'exploiter

Tél. : 05.81.27.59.39

Fax : 05 81 27 51 07

Monsieur,

J'accuse réception le 23/11/2016 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 1,38 ha SAU, terres situées sur la commune de FREJEVILLE.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception de votre demande : **23/11/2016**
- numéro d'enregistrement : **n° 81162495**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **23/03/2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation,
Le chef du service économie agricole
et forestière



Laure HEIM

Visites et appels téléphoniques uniquement le matin de 9 h à 11 h 30

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-08-009

17-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter -
GAEC CARCENAC CUQ sous le numéro 81162497

*17 - ARDC dossier autorisation d'exploiter - GAEC CARCENAC CUQ sous le numéro 81162497.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn*

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service économie agricole et forestière

Bureau des exploitations agricoles,
de la forêt et de la chasse

Albi, le 08/12/2016

à l'attention du

GAEC CARCENAC CUQ
Le Renayresc

81350 CRESPIN

Dossier suivi par : Gilles LUQUE
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39
Fax : 05 81 27 51 07

Objet : Accusé de réception de dossier complet
de demande d'autorisation d'exploiter

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 25/11/2016 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 15,83 ha SAU, terres situées sur la commune de CRESPIN.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception de votre demande : **25/11/2016**
- numéro d'enregistrement : **n° 81162497**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **27/03/2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

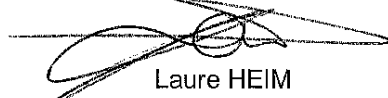
En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation,
Le chef du service économie agricole
et forestière



Laure HEIM

Visites et appels téléphoniques uniquement le matin de 9 h à 11 h 30

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-08-010

18-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter -
JOQUEVIEL Pierre-Louis sous le numéro 81162498

*18 - ARDC dossier autorisation d'exploiter - JOQUEVIEL Pierre-Louis sous le numéro
81162498.*

- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service économie agricole et forestière

Bureau des exploitations agricoles,
de la forêt et de la chasse

Albi, le 08/12/2016

à l'attention de

Monsieur Pierre-Louis JOQUEVIEL
Dauzats

81440 LAUTREC

Dossier suivi par : Gilles LUQUE
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Objet : Accusé de réception de dossier complet
de demande d'autorisation d'exploiter

Tél. : 05.81.27.59.39
Fax : 05 81 27 51 07

Monsieur,

J'accuse réception le 28/11/2016 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 3,82 ha SAU, terres situées sur les communes de LAUTREC (3.70 ha) et de PEYREGOUX (0.12 ha).

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception de votre demande : **28/11/2016**
- numéro d'enregistrement : **n° 81162498**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **28/03/2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation,
Le chef du service économie agricole
et forestière



Laure HEIM

Visites et appels téléphoniques uniquement le matin de 9h à 11h30

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-09-004

19-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter -
EARL CAMPAGNAC sous le numéro 81162499

*19 -ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL CAMPAGNAC sous le numéro 81162499.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn*

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service économie agricole et forestière

Bureau des exploitations agricoles,
de la forêt et de la chasse

Albi, le 09/12/2016

à l'attention de

L'EARL CAMPAGNAC
Les Fargues

81170 VINDRAC-ALAYRAC

Dossier suivi par : Gilles LUQUE
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39
Fax : 05 81 27 51 07

Objet : Accusé de réception de dossier complet
de demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur,

J'accuse réception le 29/11/2016 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 6,55 ha SAU, terres situées sur la commune de SOUEL.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception de votre demande : **29/11/2016**
- numéro d'enregistrement : **n° 81162499**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **29/03/2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation,
Le chef du service économie agricole
et forestière



Laure HEIM

Visites et appels téléphoniques uniquement le matin de 9 h à 14 h 30

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-12-025

20-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter -
GAEC DE LA FERME A LA FOURCHETTE sous le
numéro 81162500

*20 - ARDC dossier autorisation d'exploiter - GAEC DE LA FERME A LA FOURCHETTE sous le
numéro 81162500.*

- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service économie agricole et forestière

Bureau des exploitations agricoles,
de la forêt et de la chasse

Albi, le 12/12/2016

à l'attention du

GAEC DE LA FERME A LA FOURCHETTE
En Cuq

81500 SAINT- AGNAN

Dossier suivi par : Gilles LUQUE
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Objet : Accusé de réception de dossier complet
de demande d'autorisation d'exploiter

Tél. : 05.81.27.59.39
Fax : 05 81 27 51 07

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 29/11/2016 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 30,60 ha SAU, terres situées sur la commune de SAINT-AGNAN.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception de votre demande : **29/11/2016**
- numéro d'enregistrement : n° **81162500**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **29/03/2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation,
Le chef du service économie agricole
et forestière



Laure HEIM

Visites et appels téléphoniques uniquement le matin de 9 h à 11 h 30

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-13-042

21 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter -
DUPUY Christine sous le numéro 31160297.

*21 - ARDC dossier autorisation d'exploiter - DUPUY Christine sous le numéro 31160297.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires de la Haute-Garonne*

PREFET DE LA HAUTE GARONNE

Direction départementale des territoires
Service Economie Agricole

Toulouse, le 13 décembre 2016

Affaire suivie par : Sabine LOMBARD
Tél. : 05-61-10-60-74
Courriel : sabine.lombard
@haute-garonne.gouv.fr

Madame DUPUY Christine
3423 Rue de la Noue
31800 SAINT IGNAN

OBJET: Contrôle des structures -
Accusé de réception d'un dossier complet de
demande d'autorisation d'exploiter et attestation en
cas d'accord tacite

Madame,

J'accuse réception le **28/11/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de
6,9076 ha situés sur les communes de Saux et Pomarède et de Saint-Ignan

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 28/11/2016**
- **Numéro d'enregistrement : 31/16/297**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois soit le **28/03/2017**,
l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée.
Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la
pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

Je vous précise par ailleurs que l'avis formel de la Commission Départementale d'Orientation de
l'Agriculture (CDOA) sur les demandes d'autorisation d'exploiter n'est plus systématique. Pour autant,
l'intégralité des dossiers qui font l'objet d'une autorisation préfectorale sont présentés en CDOA pour
information. Si un avis formel de la CDOA est requis sur votre dossier, vous en serez avisé par courrier.
Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) concurrente(s).

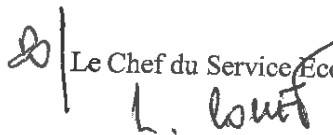
En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les
mêmes conditions qu'une autorisation expresse en application du code rural et de la pêche maritime article
R331-6 : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs régional.

Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite**
telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III
section 1.

Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour
bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera en cas d'accord tacite le seul à valoir autorisation
d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.


Le Chef du Service Economie Agricole
Christophe THINET

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-20-009

22 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter -
EARL D'EN MIRGOT sous le numéro 31160315

*22 - - ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL D'EN MIRGOT sous le numéro 31160315.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires de la Haute-Garonne*

PREFET DE LA HAUTE GARONNE

Direction départementale des territoires
Service Economie Agricole

Toulouse, le 20 décembre 2016

Affaire suivie par : Sabine LOMBARD
Tél. : 05-61-10-60-74
Courriel : sabine.lombard
@haute-garonne.gouv.fr

EARL D'EN MIRGOT
En Mirgot
31590 VERFEIL

OBJET: Contrôle des structures -
Accusé de réception d'un dossier complet de
demande d'autorisation d'exploiter et attestation en
cas d'accord tacite

Messieurs les Gérants,

J'accuse réception le **02/12/2016** de votre dossier **complet de demande d'autorisation d'exploiter** de 16,3998 ha situés sur les communes de Verfeil (13,9193 ha) et Sainte-Livrade (2,4805 ha). Cette opération porte la surface exploitée par l'EARL D'EN MIRGOT à 191,1898 ha.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 02/12/2016**
- **Numéro d'enregistrement : 31/16/315**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois soit le **02/04/2017**, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée.

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

Je vous précise par ailleurs que l'avis formel de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) sur les demandes d'autorisation d'exploiter n'est plus systématique. Pour autant, l'intégralité des dossiers qui font l'objet d'une autorisation préfectorale sont présentés en CDOA pour information. Si un avis formel de la CDOA est requis sur votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) concurrente(s).

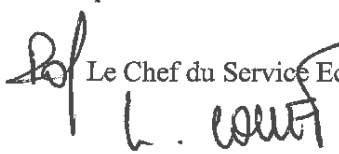
En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse en application du code rural et de la pêche maritime article R331-6 : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs régional.

Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1.

Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera en cas d'accord tacite le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Gérants, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Chef du Service Economie Agricole
Christophe THINET

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-16-058

23-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter -
SOLIGNAC Laurent sous le numéro 31160328

*23 - ARDC dossier autorisation d'exploiter - SOLIGNAC Laurent sous le numéro 31160328.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires de la Haute-Garonne*

PREFET DE LA HAUTE GARONNE

Direction départementale des territoires
Service Economie Agricole

Toulouse, le 16 décembre 2016

Affaire suivie par : Sabine LOMBARD
Tél. : 05-61-10-60-74
Courriel : sabine.lombard
@haute-garonne.gouv.fr

Monsieur SOLIGNAC Laurent
1581 Chemin de Borde Blanche
31660 BESSIERES

OBJET: Contrôle des structures -
Accusé de réception d'un dossier complet de
demande d'autorisation d'exploiter et attestation en
cas d'accord tacite

Monsieur,

J'accuse réception le **30/11/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de
21,7117 ha situés sur les communes de Bessières et La Magdelaine sur Tarn

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 30/11/2016**
- **Numéro d'enregistrement : 31/16/328**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois soit le **30/03/2017**,
l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée.
Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la
pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

Je vous précise par ailleurs que l'avis formel de la Commission Départementale d'Orientation de
l'Agriculture (CDOA) sur les demandes d'autorisation d'exploiter n'est plus systématique. Pour autant,
l'intégralité des dossiers qui font l'objet d'une autorisation préfectorale sont présentés en CDOA pour
information. Si un avis formel de la CDOA est requis sur votre dossier, vous en serez avisé par courrier.
Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) concurrente(s).

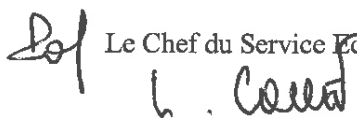
En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les
mêmes conditions qu'une autorisation expresse en application du code rural et de la pêche maritime article
R331-6 : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs régional.

Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite**
telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III
section 1.

Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour
bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera en cas d'accord tacite le seul à valoir autorisation
d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.


Le Chef du Service Economie Agricole
Christophe THINET

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-11-25-043

24-DRAAF -ARDC dossier autorisation d'exploiter -
AMBAL Xaviersous le numéro 82160154

*24 -ARDC dossier autorisation d'exploiter - AMBAL Xaviersous le numéro 82160154.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn-et-Garonne*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 25 novembre 2016

Le Directeur Départemental des Territoires

à

Monsieur AMBAL Xavier

Jolis

82500 BEAUMONT DE LOMAGNE

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.

affaire suivie par : Françoise MAYBON

tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Monsieur,

J'accuse réception le 25 novembre 2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **20,2560 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
BEAUMONT DE LOMAGNE	16,9700	ZM 19, 22, 28 à 31, 36, 40	AMBAL Xavier	EARL DU BLANC (MARTIGNON Patrick)
BEAUMONT DE LOMAGNE	3,2860	ZM 18	MARTIGNON Patrick	EARL DU BLANC (MARTIGNON Patrick)

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 25 novembre 2016**
- **Numéro d'enregistrement : 8220160154**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **25 mars 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du bureau
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

2 quai de Verdun - 82000 MONTAUBAN

tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr
Accueil du public : lundi, mardi et jeudi : 9h-12h/14h-17h - mercredi et vendredi : 9h-12h

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-02-081

25 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter -
SARDOUCE Marie sous le numéro 82160186

*25 - ARDC dossier autorisation d'exploiter - SARDOUCE Marie sous le numéro 82160186.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn-et-Garonne*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 2 décembre 2016

Le Directeur Départemental des Territoires
à

Madame SARDOUCE Marie-Sandrine
Laroune
82220 LABARTHE

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.
affaire suivie par : Françoise MAYBON
tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Madame,

J'accuse réception le 28 novembre 2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,0108 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
LABARTHE	2,0108	Murailles D 495p, 499 et 500	CAZALENS Georges	CAZALENS Jean-Claude

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 28 novembre 2016**
- **Numéro d'enregistrement : 8220160186**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **28 mars 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

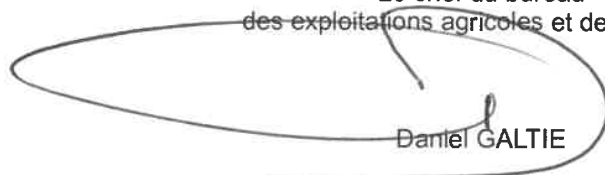
En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du bureau
des exploitations agricoles et de la ruralité



Daniel GALTIE

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-02-082

26 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter -
EARL VIDAL FKSA sous le numéro 82160187

*26 - ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL VIDAL FKSA sous le numéro 82160187.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires Tarn-et-Garonne*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 2 décembre 2016

Le Directeur Départemental des Territoires
à

EARL VIDAL FKSA
VIDAL Franck et Karine
485 route du Saye-Haut
82290 LA VILLE DIEU DU TEMPLE

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.
affaire suivie par : Françoise MAYBON
tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 30 novembre 2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **16,7381 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
NEGREPELISSE	16,7381	YB 40 et 41, YD 11L, 12AJ, 12AK, 12B, 33, 54, 79, 96 et 108	DEVIC Claude et Lydie	DEVIC Lydie

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 30 novembre 2016**
- **Numéro d'enregistrement : 8220160187**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **30 mars 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du bureau
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-02-084

27 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter -
EARL NADALIN sous le numéro 82160197

28 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - SCEA D'ENCAYRON sous le numéro
82160198.

- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn-et-Garonne



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 2 décembre 2016

Le Directeur Départemental des Territoires
à

SCEA D'ENCAYRON

MONCERET David et Anne

BP 13

82500 BEAUMONT DE LOMAGNE

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.

affaire suivie par : Françoise MAYBON

tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 28 novembre 2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **30,3635 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
VIGUERON	30,3635	A 867, 872, 874, 880, 881, 915, 1012, 1014, 1015, 1017, 1019 et 1022	MONCERET Anne	SCEA DE BENAC

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 28 novembre 2016**
- **Numéro d'enregistrement : 8220160198**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **28 mars 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du bureau
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN

tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr

Accueil du public : lundi, mardi et jeudi : 9h-12h/14h-17h - mercredi et vendredi : 9h-12h

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-02-083

27 - DRAAF ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL NADALIN sous le numéro 82160197

*27 - ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL NADALIN sous le numéro 82160197.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires Tarn-et-Garonne*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 2 décembre 2016

Le Directeur Départemental des Territoires
à

EARL NADALIN
NADALIN Franck et Karine
2020 route de Molières
82270 MONTFERMIER

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.
affaire suivie par : Françoise MAYBON
tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 29 novembre 2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **5,4073 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
MOLIERES	5,4073	Saint Nazaire C 89, La Grangette C 1047 à 1051, 1055 à 1057	BESSIERES Raymond	LAGARDE Roland

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 29 novembre 2016**
- **Numéro d'enregistrement : 8220160197**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **29 mars 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du bureau
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-02-085

**29 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter -
EARL LES BLANCS sous le numéro 82160199.**

*29 - ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL LES BLANCS sous le numéro 82160199.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn-et-Garonne*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 2 décembre 2016

Le Directeur Départemental des Territoires
à

EARL LES BLANCS
TRANIER François et MONTEILLET Dorian
219 Les Blancs
82230 MONCLAR DE QUERCY

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.
affaire suivie par : Françoise MAYBON
tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Messieurs,

J'accuse réception le 24 novembre 2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **36,6864 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
MONCLAR DE QUERCY	8,1960	YL 1, 6 (AJ, AK, B, C, D et E) et 47 (A et B)	QUAGLIO David	QUAGLIO David
VAISSAC	28,4904	F 224, 264 (J et K), 269, 271, 272, 929, 930, 931 (J et K), 933 à 935, 939, 963 et 990	QUAGLIO David	QUAGLIO David

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 24 novembre 2016**
- **Numéro d'enregistrement : 8220160199**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **24 mars 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du bureau
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN
tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr
Accueil du public : lundi, mardi et jeudi : 9h-12h/14h-17h - mercredi et vendredi : 9h-12h

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-09-005

30 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter -
EARL DU MAUZAS sous le numéro 82160201.

*30 - ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL DU MAUZAS sous le numéro 82160201.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn-et-Garonne*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 9 décembre 2016

Le Directeur Départemental des Territoires
à

EARL DU MAUZAS

Monsieur CONSTANS Dominique

Le Grand Mauzas

82500 FAUDOAS

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.

affaire suivie par : Françoise MAYBON

tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Monsieur,

J'accuse réception le 28 novembre 2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **19,4872 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
BEAUMONT DE LOMAGNE	19,3500	Turelle YR 19, 20 et 24, Juge YT 14 et 15, Lafatge YV 24	BUSO Pierre	BUSO Pierre
FAUDOAS	0,1372	Grand Mauzas D 50	CODET Hélène	TOUJA Jean-Jacques

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 28 novembre 2016**
- **Numéro d'enregistrement : 8220160201**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **28 mars 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du bureau
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN

tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr

Accueil du public : lundi, mardi et jeudi : 9h-12h/14h-17h - mercredi et vendredi : 9h-12h

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-09-006

**31 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter -
GAEC JOUAN LAGARDE sous le numéro 82160192**

*31 - ARDC dossier autorisation d'exploiter - GAEC JOUAN LAGARDE sous le numéro
82160192.*

- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn-et-Garonne



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 9 décembre 2016

Le Directeur Départemental des Territoires

à

GAEC JOUAN LAGARDE

LAGARDE François et MAES Florence

210 VC 12

82230 GENE BRIERES

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.

affaire suivie par : Françoise MAYBON

tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 30 novembre 2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **16,7557 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
LA SALVETAT BELMONTET	16,7557	Nougarède A 288, 1037J, 1039, 1040, 1042J et 1045	QUAGLIO Jean-Marc	QUAGLIO David

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 30 novembre 2016**
- **Numéro d'enregistrement : 8220160202**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **30 mars 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du bureau
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN

tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr

Accueil du public : lundi, mardi et jeudi : 9h-12h/14h-17h - mercredi et vendredi : 9h-12h

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-09-007

32 - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - GAEC DE MAUREL sous le numéro 82160203

*32 - ARDC dossier autorisation d'exploiter - GAEC DE MAUREL sous le numéro 82160203.
- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn-et-Garonne*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 9 décembre 2016

Le Directeur Départemental des Territoires
à

GAEC DE MAUREL

Messieurs FOURNIOLS Thierry et Michel

5557 Maurel

82270 MONTPEZAT DE QUERCY

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.

affaire suivie par : Françoise MAYBON

tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Messieurs,

J'accuse réception le 30 novembre 2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **31,2325 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
MONTPEZAT DE QUERCY	10,7739	YE 29, 49 et 50, YI 26, 59 à 61, 148 et 151	LAGARDE Roland	LAGARDE Roland
MONTPEZAT DE QUERCY	20,4586	YE 31 (A, BJ, BK, C, D, E et F), YH 20, YI 52 et 57	Indivision LAGARDE (LAGARDE André, Lucette, Roland et Michel)	LAGARDE Roland

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 30 novembre 2016**
- **Numéro d'enregistrement : 8220160203**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **30 mars 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du bureau
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN

tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr

Accueil du public : lundi, mardi et jeudi : 9h-12h/14h-17h - mercredi et vendredi : 9h-12h

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-09-008

33 - ARDC dossier autorisation d'exploiter - MARQUE Bernard sous le numéro 82160205

*33 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation d'exploiter - MARQUE Bernard sous le
numéro 82160205.*

- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn-et-Garonne



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service
de l'économie agricole

Bureau
des exploitations agricoles
et de la ruralité

Montauban, le 9 décembre 2016

Le Directeur Départemental des Territoires
à

Monsieur MARQUE Bernard
L'Estagne
82500 BEAUMONT DE LOMAGNE

Envoi recommandé avec AR

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.
affaire suivie par : Françoise MAYBON
tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tam-et-garonne.gouv.fr

Monsieur,

J'accuse réception le 1^{er} décembre 2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,4760 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
BEAUMONT DE LOMAGNE	0,9340	Buquet ZT 49	CHAUBET Delphine	EARL DU BLANC (MARTIGNON Patrick)
BEAUMONT DE LOMAGNE	0,5420	Grande Abadie AN 19, 59 et 60	BORDIGNON Jean et BAQUE née BORDIGNON Marie-Rose	EARL DU BLANC (MARTIGNON Patrick)

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 1^{er} décembre 2016**
- **Numéro d'enregistrement : 8220160205**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **1^{er} avril 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,
Le chef du bureau
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN
tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr
Accueil du public : lundi, mardi et jeudi : 9h-12h/14h-17h - mercredi et vendredi : 9h-12h

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-04-13-001

34-ARS CHU Montpellier - avis d'ouverture concours
externe technicien supérieur hospitalier 2° classe

*34- avis d'ouverture d'un concours externe sur titres de technicien supérieur hospitalier 2° classe.
- signé par Mme la directrice des ressources humaines et de la formation -*

AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS EXTERNE SUR TITRES DE TECHNICIEN SUPERIEUR HOSPITALIER 2^{ème} Classe

Publication site www.ars.languedocroussillon.sante.fr/emploi

Domaine	Domaine
Télécommunications, systèmes d'information et Traitement de l'information médicale »	Contrôle, gestion, installation et maintenance technique spécialité Installation et maintenance technique
Spécialité « Télécom et réseau »	Spécialité « Gestion technique et contrôle »
1 poste	1 poste

Ce concours est ouvert aux :

Candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités mentionnées aux articles 1 et 2 de l'arrêté du 12 octobre 2011.

(pour la constitution du dossier d'équivalence, veuillez prendre contact auprès du Service Examens & Concours)

Contact : Evelyne CASSIUS DE LINVAL (04.67.3)3.98.98

e-cassius_de_linval@chu-montpellier.fr

Instituts de Formation aux Métiers de la Santé - Service Examens & Concours

Clôture des inscriptions le 13 mai 2017 minuit

(Le cachet de la poste faisant foi)

Le DOSSIER D'INSCRIPTION ainsi que la NOTICE est à imprimer dans l'INTRANET
(Accès rapides – Ressources Humaines – concours et Examens)

Ou INTRANET Ma vie PRO / → Ma carrière / → Concours et Examens

ou sur la page INTERNET du CHU

INTRANET Ma vie PRO / → Ma carrière / → Recrutement sans concours
INTERNET www.chu-montpellier.fr Rubrique Concours / → Concours hors écoles paramédicales

Montpellier, le 13 avril 2017

La Directrice des Ressources Humaines
et de la Formation



CHU DE MONTPELLIER
1146, Av. du Père Soulas
34295 MONTPELLIER
Cedex 5
Virginie VALENTIN

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-04-13-002

35-ARS CHU Montpellier - avis d'ouverture concours
externe technicien hospitalier 2017

*35- avis d'ouverture de concours externe sur titres technicien hospitalier 2017.
- signé par Mme la directrice des ressources humaines et de la formation -*

AVIS D'OUVERTURE DE CONCOURS EXTERNE SUR TITRES TECHNICIEN HOSPITALIER

Spécialités

Contrôle, Gestion, Installation et Maintenance Technique	Hygiène et Sécurité	Logistique et Activités Hôtelières
Spécialité : - Maintenance des matériels et équipements mécaniques	Spécialité : - Qualité gestion des risques	Spécialité : Régulation Transport
1 poste	1 poste	1 poste
Nathalie GONZALEZ (04.67.3)3.08.08 n-gonzalez@chu-montpellier.fr	Evelyne CASSIUS DE LINVAL (04.67.3)3.98.98 e-cassius_de_linval@chu-montpellier.fr	Christine GISBERT (04.67.3)3.88.09 c-gisbert@chu-montpellier.fr

Site www.ars.languedocroussillon.sante.fr - Rubrique : Emploi

Ces concours sont ouverts :

Aux candidats titulaires :

- d'un baccalauréat technologique
- ou d'un baccalauréat professionnel ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle
- ou d'une qualification reconnue comme équivalente, dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.

(pour la constitution du dossier d'équivalence, vous devrez attendre l'ouverture du concours pour prendre contact auprès du Service Examens & Concours)

Clôture des inscriptions le 13 mai 2017 minuit
(le cachet de la poste faisant foi)

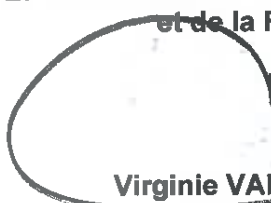
Le DOSSIER D'INSCRIPTION ainsi que la NOTICE sont à imprimer dans l'INTRANET
(accès rapides – Ressources Humaines – Concours et Examens) **ou sur la page INTERNET du CHU**

INTRANET Ma vie PRO / ⇒ Ma carrière / ⇒ Concours et Examens

INTERNET www.chu-montpellier.fr Rubrique Concours / ⇒ Concours hors écoles paramédicales
(Prévoir obligatoirement un dossier par spécialité)

Montpellier, le 13 avril 2017

La Directrice des Ressources Humaines
et de la Formation


Virginie VALENTIN